

Appel à demandes pour des projets de partenariats

Programme – Droits à la communication à l'ère numérique

Appel lancé : le 24 mai 2021

Date limite pour les demandes : le 18 juin 2021



Photo : offerte gracieusement par l'Alliance ACT

La [WACC](#) est à la recherche de partenaires de la société civile provenant des pays en Afrique, Pacifique et Moyen-Orient, faisant partie de la liste du [CADⁱ](#) intéressés à mettre en œuvre des projets d'un an qui :

- a. Soutiennent la littératie en matière de médias numériques au sein des communautés marginalisées et exclues, plus particulièrement afin de contrer le phénomène de la désinformation et des fausses informations en ligne;
- b. Soutiennent les efforts menés par les communautés visant à développer et/ou gérer des infrastructures de télécommunications, telles qu'incarnées par l'entreprise de télécommunications gérée par la communauté appelée *Telecomunicaciones Indigenas Comunitarias* (TIC) à Oaxaca, Mexiqueⁱⁱ, afin d'élargir l'accès à la téléphonie mobile et aux services Internet;

Ceci est un appel très compétitif. La WACC soutiendra jusqu'à **quatre (4) projets** en vertu de cet appel à demandes. La date limite pour présenter une demande est le 18 juin 2021. La WACC communiquera avec vous à la fin du mois de juin 2021. **La WACC désiretrait que tous les projets sélectionnés débutent en juillet 2021.**

De façon générale, les projets soutenus sous ce thème s'alignent avec l'ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure; l'ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces; et l'ODD 17- Partenariats pour la réalisation des objectifs. Les éléments liés à la littératie médiatique s'alignent avec l'ODD 4 – Éducation de qualité.

Si votre organisation est sélectionnée, la WACC contribuera une somme maximale de 15 000 EUR au budget de votre projet, alors que votre organisation contribuerait une somme minimale de 5 000 EUR (25%) **en argent comptant**, pour un budget total atteignant environ 20 000 EUR.

Dans le cadre de leur partenariat avec la WACC, en plus d'obtenir de l'appui pour la mise en œuvre d'un projet d'un an, les partenaires seront admissibles à recevoir les formes de soutien suivantes :

- Occasion de participer à une rencontre de partage des connaissances organisée par la WACC sous le thème Développement durable et médias/communication (selon les restrictions de voyage);
- Occasion de recevoir une subvention de 600 EUR afin de sensibiliser le grand public au travail de votre organisation;
- Occasion de recevoir une subvention pour acheter du matériel de diffusion, de production médiatique et/ou de production d'énergie (p. ex. des panneaux solaires) pour soutenir le travail de votre organisation (la WACC couvrirait 75 % des coûts totaux alors que l'organisation sélectionnée contribuerait 25 % en argent comptant);
- Occasion de travailler avec d'autres partenaires de la WACC à une initiative conjointe visant à repérer et à présenter les meilleures pratiques en participant à une conférence nationale, régionale ou internationale (selon les restrictions de voyage); et/ou
- Occasion d'avoir accès au matériel ressource sur les droits à la communication et sur les liens existant entre la communication et le développement durable via *Many Voices One World*, le forum virtuel de la WACC destiné à ses partenaires de projets.

Contexte

Sous le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, les ODD 9 et 17 reconnaissent la nécessité de permettre aux gens du monde entier de bénéficier de l'accès à l'Internet et à la téléphonie mobile. L'inclusion de ces questions au Programme de développement durable représente une avancée indéniable du point de vue de la communication et de l'information. Ainsi, un accès élargi aux technologies et aux plateformes pertinentes peut fournir aux gens des outils qui favorisent leur participation à la société de l'information, les aident à faire entendre leurs voix et contribuent à la production et à la dissémination des savoirs. Ceci est d'autant plus pertinent que l'on estime à environ trois milliards le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'Internet et à environ deux milliards, ceux et celles qui n'ont pas accès à la téléphonie mobileⁱⁱⁱ.

La WACC salue l'accent placé sur les TIC et les services Internet dans le Programme à l'horizon 2030. Néanmoins, la WACC et ses partenaires estiment qu'au moment où la communication numérique devient de plus en plus répandue et que les décideurs de plusieurs pays sont à développer l'infrastructure numérique et les modèles de gouvernance de l'avenir, il est crucial de progresser au-delà de la simple célébration de l'accès, pour traiter des questions de nature plus structurelle. Les enjeux associés à la propriété, à la

réglementation, à la vie privée, à la surveillance illégale des protagonistes de la société civile sont autant d'éléments qui doivent être au cœur de la conversation entourant les TIC en développement. Certaines de ces questions ont été soulevées par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, M. David Kaye, dans ses rapports parus en 2015, 2016 et 2017^{iv}.

La WACC concède que l'accès élargi à l'Internet et aux plateformes numériques ne suffira pas en soi à contribuer au développement durable. Il est donc essentiel de promouvoir l'utilisation de ces nouveaux outils pour que les communautés les plus souvent exclues parviennent à une participation accrue, et pour arriver à susciter la volonté politique de mettre en œuvre des politiques publiques qui favorisent l'inclusion et l'équité. L'utilisation des plateformes numériques doit survenir dans le cadre de droits qui contribuent à générer de réelles occasions de participation libre et éclairée, afin d'encourager un véritable développement durable. Ceci importe particulièrement, compte tenu de l'espace réservé à la société civile qui rétrécit sans cesse, situation qui se manifeste fréquemment en ligne ainsi que sous forme de surveillance en ligne et d'interruptions des services Internet.

Que veut accomplir la WACC?

La WACC est engagée à renforcer les voix du public et la participation à la communication numérique chez les personnes et les communautés pauvres, marginalisées, exclues et démunies.

La WACC est engagée envers l'égalité hommes-femmes et s'attend à ce que les projets démontrent une perspective de genre.

La WACC encourage les organisations qui font une demande à tenir compte des besoins des jeunes et des personnes handicapées.

Qui peut faire une demande?

Les organisations de la société civile provenant de pays faisant partie de [la liste du CAD en Afrique, Pacifique et Moyen-Orient](#) sont admissibles à demander du soutien. La WACC vérifiera la crédibilité et la réputation des organisations candidates. La WACC ne considérera qu'une demande à la fois d'une organisation donnée. La WACC n'accepte pas les demandes de la part d'individus ou d'institutions gouvernementales.

Ce que la WACC NE SOUTIENT PAS

- Les projets dont l'objectif premier est de générer des revenus
- Des demandes urgentes pour remplacer du matériel détruit
- Les programmes qui sont entièrement confessionnels quant au contenu et aux efforts de diffusion
- Achat et/ou entretien de terres, bâtiments, bureaux, véhicules et dépenses récurrentes comme les coûts de location ou de services publics
- Coûts d'exploitation institutionnels comme le salaire du personnel régulier, les fonds de dotation ou les fonds renouvelables
- Le matériel servant uniquement à l'administration des bureaux
- Les projets en cours ayant débuté avant la demande de soutien
- Publications périodiques actuelles ou nouvelles
- Coût du temps d'antenne
- Indemnités quotidiennes (bien que le coût direct de la nourriture et de l'hébergement dans le cadre des activités du projet soit couvert)
- Remboursement de dette, fonds de réserve et amortissement

- Propositions soumises par des individus ne représentant pas une organisation admissible
- Propositions soumises par des instances gouvernementales
- Les demandes de projets antérieures ayant été approuvées mais présentant un bilan médiocre quant à la production de rapports
- Des demandes antérieurement refusées par la WACC
- Un budget total excédant 30 000 EUR

Comment faire une demande

1. Veuillez remplir le Formulaire de demande de projet. (Voir le site Web de la WACC pour télécharger le formulaire).
2. Veuillez remplir le Modèle de budget (Veuillez n'utiliser que l'onglet « Monnaie locale »; n'entrez rien sous les onglets USD ou EUR). Si vous avez des difficultés avec le modèle de budget, utilisez votre propre format. (Voir le site Web de la WACC pour télécharger le formulaire).
3. Veuillez fournir deux (2) lettres de référence de la part de deux individus représentant des organisations nationales ou internationales vérifiables (autres que la vôtre) qui sont familières avec votre organisation. On s'attend à ce que les lettres émettent des commentaires sur le travail passé de votre organisation et sur l'aptitude de votre organisation à entreprendre le projet proposé.
4. Veuillez envoyer votre demande à projects@waccglobal.org . Veuillez utiliser la ligne d'objet : Programme – Droits à la communication à l'ère numérique. **VEUILLEZ NE PAS ENVOYER LA DEMANDE À UNE AUTRE ADRESSE DE LA WACC.**

La date limite pour présenter une demande est le 18 juin 2021. La WACC communiquera avec vous à la fin du mois de juin 2021. **La WACC souhaite que tous les projets sélectionnés débutent en juillet 2021.**

Si votre organisation est sélectionnée, nous vous demanderons de fournir les documents suivants :

- a. Preuve d'enregistrement légal à titre d'organisation de la société civile sans but lucratif dans votre pays; et
- b. Le bilan financier le plus récent de votre organisation, préférablement vérifié.

À propos de la WACC

La [WACC](#) est une organisation internationale qui fait la promotion de la communication comme un droit humain fondamental, essentiel à la dignité des individus et à la communauté. La WACC œuvre avec tous ceux qui sont privés du droit de communiquer en raison de leur statut, de leur identité ou de leur sexe. Elle prône le plein accès à l'information et à la communication, et encourage l'ouverture et la diversité des médias. La WACC renforce les réseaux de communicateurs afin de faire progresser la paix, la compréhension et la justice. Pour en apprendre davantage sur l'engagement de la WACC à l'égard des droits à la communication, veuillez consulter le document [Guide pratique sur les droits à la communication](#).

ⁱ http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DAC_List_ODA_Recipients2018to2020_flows_En.pdf (en anglais)

ⁱⁱ Ó Siochrú, Seán. 2017. *Spectrum Innovation for Small-Scale Community-Owned Mobile Telephony: Strategic Considerations*. Association mondiale pour la communication chrétienne (WACC, en anglais) et Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC, en anglais).

ⁱⁱⁱ 2018 Global Digital Report. 2018 <https://wearesocial.com/us/blog/2018/01/global-digital-report-2018> (en anglais)

^{iv} Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Liberté d'opinion et d'expression- Rapports annuels <https://www.ohchr.org/FR/Issues/FreedomOpinion/Pages/Annual.aspx>